

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°48 du 11 décembre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°5

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Mesvres (Saône-et-Loire).

*Du 6 novembre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Mesvres (Saône-et-Loire).**

*Du 6 novembre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 2 9 0 7 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°48 du 11 décembre 2009, texte 5.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Mesvres (Saône-et-Loire) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Corrélativement les circonscriptions des brigades territoriales de l'Etang-sur-Arroux, Issy-l'Evêque et Saint-Léger-sous-Beuvray sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de l'Etang-sur-Arroux, Issy-l'Evêque et Saint-Léger-sous-Beuvray exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. B.O.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Mesvres	Brion	(dissolution)
	Broye	
	Dettey	
	La Boulaye	
	La Chapelle-sous-Uchon	
	La Tagnière	
	Laizy	
	Mesvres	
	Saint-Eugène	
	Uchon	
Etang-sur-Arroux	Charbonnat	Broye
	Etang-sur-Arroux	Charbonnat
	Saint-Didier-sur-Arroux	Etang-sur-Arroux
	Saint-Nizier-sur-Arroux	La Chapelle-sous-Uchon
	Thil-sur-Arroux	La Tagnière
		Mesvres
		Saint-Didier-sur-Arroux
		Saint-Nizier-sur-Arroux
		Thil-sur-Arroux
		Uchon
Issy-l'Evêque	Cressy-sur-Somme	Cressy-sur-Somme
	Cuzy	Cuzy
	Grury	Dettey
	Issy-l'Evêque	Grury
	Marly-sous-Issy	Issy-l'Evêque
	Montmort	La Boulaye
	Sainte-Radegonde	Marly-sous-Issy
		Montmort
		Saint-Eugène
		Sainte-Radegonde
Saint-Léger-sous-Beuvray	La Comelle	Brion
	La Grande-Verrière	La Comelle
	Roussillon-en-Morvan	La Grande-Verrière
	Saint-Léger-sous-Beuvray	Laizy
	Saint-Prix	Roussillon-en-Morvan
		Saint-Léger-sous-Beuvray
		Saint-Prix

--	--	--